

RÉSOLUTION

Berne, le 31 mai 2024

Assemblée des délégué-e-s de l'USS

Préservons la diversité culturelle et l'attrait de la culture comme environnement professionnel

Les acteurs culturels en Suisse constituent un groupe difficile à cerner, dont les membres œuvrent en équipe ou seuls, et dont il faut se garder de sous-estimer l'importance. En effet, 5,4 % des personnes actives occupées travaillent dans le secteur culturel. Elles le font tantôt dans des lieux prévus à cet effet, et tantôt ailleurs, là où ils trouvent un espace adéquat. On trouve parmi elles des solitaires et des militant-e-s, des ensembles et des solistes, des idéalistes et des réalistes, des personnes employées ou indépendantes.

Les artistes ne vivraient-ils que d'amour et d'eau fraîche ? Pendant la pandémie, les acteurs culturels en ont vu de toutes les couleurs et beaucoup ont quitté la profession faute de gagner leur vie, à commencer par les indépendants ou intermittents. En trois ans seulement, 44 000 acteurs culturels ont ainsi disparu, soit près d'un sur cinq. La Confédération, les cantons et les communes ont pris conscience des conditions de travail souvent précaires du secteur, et le présent message culture 2025-2028 en tient dûment compte. ScèneSuisse, la principale organisation professionnelle des arts de la scène, a mené dans ses rangs une enquête salariale dont le résultat est alarmant. En Suisse, rares sont les artistes qui atteignent le salaire médian. Au contraire, la moitié des artistes professionnels indépendants tirent de leur activité un revenu annuel de 25 000 francs, qui les oblige à compléter leur revenu par un travail alimentaire. Et encore il leur faut s'accommoder d'une flexibilité horaire totale, de périodes sans revenus et bien souvent de conditions de travail difficiles.

En 2019, une étude a révélé que près de 60 % des acteurs culturels gagnaient moins de 3075 francs par mois (x13). Les chiffres de l'année dernière sont encore plus choquants : dans les arts de la scène, 86 % des professionnels indépendants ont indiqué ne pas pouvoir vivre de leur activité artistique.

L'évolution des dernières décennies montre clairement que la protection des acteurs culturels par des conventions collectives de travail porte ses fruits, même si elle ne se situe qu'à un faible niveau. Toutefois, les CCT ne s'appliquent généralement qu'aux employé-e-s permanents. Les indépendant-e-s ne bénéficient pas de cette protection. Aussi l'Union syndicale suisse (USS) s'engage-t-elle avec ses fédérations actives dans le secteur, pour que la politique culturelle suisse favorise des salaires corrects et améliore l'accès à la sécurité sociale des acteurs culturels. Autrement dit, les salaires conventionnels et les recommandations des CCT en matière de gages et d'honoraires doivent être dûment garantis dans le cadre de la promotion culturelle des collectivités publiques. Il est d'autant plus problématique qu'aujourd'hui, le Conseil fédéral prévoit des coupes dans l'encouragement public de la culture. Car quand les employeurs culturels cherchent à faire des

économies, ce sont généralement les personnes travaillant en coulisse pour eux qui en font les frais. L'USS invite donc le Parlement à renoncer aux coupes prévues.

Si la Confédération parvient à imposer les coupes prévues, elle enverra un signal fatal aux cantons et aux communes. Après la pandémie, le secteur culturel demeure fragile. Dans la situation actuelle, faire des économies reviendrait à détruire des infrastructures culturelles et à faire disparaître des emplois. Et faute de soutien courageux, la précarité gagnerait du terrain en Suisse dans ce secteur.

Envoyons un signal solidaire au Conseil national et au Conseil des États, afin que les Chambres fédérales renoncent aux coupes prévues dans le secteur culturel.